

Comprendre le règlement des produits biocides sans être expert



L'objectif de cette session est permettre aux industriels de mieux appréhender les obligations liées au Règlement Biocides Européen (EC) n°528/2012, afin d'être en capacité d'anticiper sereinement les échéances réglementaires relatives à l'approbation des substances actives et à l'autorisation des produits biocides, et de budgetiser leurs démarches.

Date : 08 et 11 novembre 2022

Heure de formation: sur 2 demies journées
2H30 par jour

Lieu : 14 rue de la République
Diamant A, 92800 Puteaux

Tarif : 750€ HT et 900 € TTC

Financement : Certification QUALIOPi offre la possibilité du financement par OPCO/ OPCA. Cette formation peut être financée par le CPF dans le cadre de notre formation qualifiante.

Public visé : Direction, Service réglementaire, Expert, HSE, marketing, ...

Prérequis : Aucun prérequis n'est nécessaire pour cette formation.

Modalités d'évaluation des acquis :
Des cas pratiques, quizz et restitutions orales sont demandés aux stagiaires lors la formation.

Capacités et compétences visées :
Savoir comment fonctionne le règlement relatif aux produits Biocides et comment s'imbriquent les différents processus. Identifier les obligations réglementaires applicables à son entreprise et à ses produits et mettre en oeuvre une stratégie pour s'y conformer et faire de la conformité réglementaire un atout commercial.

Programme de la journée :

I. Contexte du règlement des produits biocide Européen (RPB)

- Champs d'application, définitions et produits frontières
- Rôle de la Commission Européenne, de l'ECHA et des Etats-Membres
- REACH & CLP, les liens avec le RPB, l'étiquetage

II. Processus et mise en oeuvre du RPB

- Approbation des substances actives (SA)
- Autorisation des produits biocides (avant et après l'approbation des SA)
- La liste des fournisseurs approuvés (Article 95)
- L'équivalence technique
- Cas spécifiques: introduction aux notions d'articles traités et de substances actives générées in-situ
- Synthèse et bilan, définition d'une stratégie de commercialisation

III. Approfondissement de thématiques (à la carte)

- Partage des coûts et des données
- Sources d'information
- Quelles obligations selon son statut ?
- Cas pratiques - stratégie d'autorisation de produits biocides
- Spécificité des autorisations de produits à base de SA générées in-situ
- Les principales étapes d'un dossier d'autorisation de l'Union
- L'élaboration d'une famille de produits biocides
- Les autorisations en période transitoire
- Introduction aux critères d'identification des PE
- Les articles traités en pratique

Intervenant :

Thomas LEOPOLD
tleopold@atoutchimie.eu
01 46 53 11 20
Toxicologue



ATOUT CHIMIE - GICPER

formation@gicper.fr - 01.46.53.11.70 - Siège social : 14 rue de la République – 92800 Puteaux
Siret : 338 052 970 00021 – Code NAF : 7219Z – TVA n° FR 60 338 052 970 – N° de déclaration d'activité : 11 92 16121 92